Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20261029-8120262-DE

N° 81/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 29 octobre 2026** **OBJET : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PROPOSITION DE CONTRAT AVEC LA SOCIETE ALCOME**
DATE DE CONVOCATION : Le 23 octobre 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 23 octobre 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Mme LE MOUILLOUR qui a donné procuration à M CORRE Mme SAUVAGE qui a donné procuration à M MACE Mme RIOUAL qui a donné procuration à M PRUNIER Mme ROUILLER qui a donné procuration à M LE GUERN M DUROSE a été nommé secrétaire de séance

EXPOSE

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit : 20 % d'ici 2024, 35 % d'ici 2026, 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :
Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues
Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).
En contrepartie, la Commune de Plougonvelin va mettre en place dans le cadre de ce contrat :
-Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
-Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20261029-8120262-DE

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécisé ci-dessous.
Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.
La commune de Plougonvelin est compétente en matière de nettoiement des voieries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;
Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'approuver la signature du contrat-type entre la commune de Plougonvelin et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- d'autoriser Monsieur le Maire de Plougonvelin ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Délibération rendue exécutoire compte tenu
de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 29 octobre 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

